



Fin de PA pour enfant majeur après les études

Par **RUBIS5455**, le **29/09/2012** à **22:04**

Bonjour,

Ma fille de bientôt 20 ans, à qui je verse une pension alimentaire en direct suite à une décision du JAF, a terminé son CAP (en alternance et rémunéré) en juin dernier. Elle vit en couple depuis un an, ils attendent un bébé pour le mois prochain, et ont des revenus (salarié en CDI pour lui, prestations Assedics pour elle, et allocations familiales).
je lui ai demandé l'arrêt de la pension d'un commun accord, mais elle refuse, argumentant que je dois payer sans limite d'âge tant qu'elle n'aura pas un travail un temps plein, ce qu'elle n'est pas pressée de trouver d'ailleurs suite à sa maternité très prochaine.
Puis-je saisir le JAF pour demander un arrêt de la pension au vu des éléments ?
j'ai connu depuis 4 ans tant de décisions du JAF en ma défaveur, que je redoute maintenant les jugements, qui penchent tellement peu dans le sens des pères.

Merci d'avance,

cdlt,,